

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2020

L'an deux mille vingt, le treize février à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 février 2020 s'est réuni en session ordinaire à La Mairie, lieu précisé sur la convocation de Denise NURY, Maire. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le 19 Février 2020.

L'an deux mille vingt, le vingt-sept Février à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 Février 2020 s'est réuni en session ordinaire à La Mairie, lieu précisé sur la convocation de Denise NURY, Maire.

Selon l'article L 2121-17 du CGCT le conseil peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum

Secrétaire de séance : Marie-Dominique PREVOT

Présents : Denise NURY, Claude COURTIAL, Odile MARSAL, Marie-Dominique PREVOT, Viviane RIBAGNAC, Thierry STOFFT.

Absents ayant donné procuration :

Absents n'ayant pas donné procuration : Serge CLARETON, Claude KELLER, Éric VEAU.

Délibération n°1 : Approbation du compte de gestion du budget eau 2019

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (6 POUR) VOTE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget eau de Saint Julien du Gua.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2 : Approbation du compte administratif du budget eau 2019

Sous la présidence de M. Claude COURTIAL premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget eau 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	37 315.15€
Recettes	40 591.97€
Résultat de l'exercice	3 276.82€
Résultat antérieur reporté	5 524.43€
Résultat de clôture	8 801.25€

Investissement

Dépenses	34 237.26€
Recettes	35 688.22€

Résultat de l'exercice	1 450.96€
Résultat antérieur reporté	112 030.94€
Résultat de clôture	113 481.90€

Hors de la présence de Madame Denise NURY, maire, le conseil municipal approuve à 5 POUR le compte administratif du budget eau 2019.

Délibération n°3 : Approbation du compte de gestion du budget général 2019

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 POUR VOTE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 du budget général de Saint Julien du Gua.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°4 : Approbation du compte administratif du budget général 2019

Sous la présidence de M. Claude COURTIAL premier adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget général 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	209 570.63€
Recettes	284 468.44€
Résultat de l'exercice	74 897.81€
Résultat antérieur reporté	56 870.69€
Résultat de clôture	131 768.50€

Investissement

Dépenses	174 995.41€
Recettes	61 992.46€
Résultat de l'exercice	- 113 002.95€
Résultat antérieur reporté	-5 533.49€
Résultat de clôture	- 118 536.44€

Restes à réaliser (solde)

Dépenses	44 637.41€
Recettes	91 446.13€
Solde	+ 46 808.72€
Besoin de financement	71 727.72€

Hors de la présence de Madame Denise NURY, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2019.

Délibération n°5 : Reprise anticipée des résultats pour le budget général 2019

Madame le maire expose au conseil municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		56 870.69	5 533.49	0.00	5 533.49	56 870.69
Opérations exercice	209 570.63	284 468.44	174 995.41	61 992.46	384 566.04	346 460.90
Totaux	209 570.63	341 339.13	180 528.90	61 992.46	390 099.53	403 331.59
Résultat de clôture		131 768.50	-118 536.44			13 232.06
	Besoin de financement		-118 536.44			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser		44 637.41	91 446.13		
	Besoin de financement					
	Excédent de financement		46 808.72			
	Besoin total de financement		-71 727.72			
	Excédent total de financement 001					
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			71 727.72	au compte 1068 Investissement		
			118 536.44	au compte 001 solde d'exécution d'investissement déficit		
			60 040.78	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté		

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AFFECTE**, les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus sur le budget général 2020

- 71 727.72€ au compte 1068 investissement
- 118 538.44€ au compte 001 « déficits d'investissement reporté »
- 60 040.78€ au compte 002 « excédents de fonctionnement reporté »

Délibération n°6 : Vote des taux des impôts locaux.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux des impôts locaux appliqués en 2019 :

- Taxe d'habitation : 10.00%
- Taxe foncière bâti : 13.07%
- Taxe foncière non bâti : 54.95%

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte pour l'année 2020 les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 10.00%
- Taxe foncière bâti : 13.07%
- Taxe foncière non bâti : 54.95%

Délibération n°7 : Vote du Budget général 2020.

Madame le Maire donne lecture des propositions pour le budget général de la commune.

Budget Général (M14) : Le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses et recettes : 296 580.82 €
Section investissement : Dépenses et recettes : 271 581.64 €

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	107 532.34€	Résultat fonctionnement reporté	60 040.78€
Charges de personnel	104 250.00€	Atténuation de charges	16 000.00€
Atténuation de produits	7 191.00€	Opération d'ordre	0€
Dépenses imprévues	0€	Produits de services	9 098.04€
Virement section investissement	45 000.00€	Impôts et taxes	96 904.00€
Opération d'ordre	2 167.70€	Dotations	86 588.00€
Autres charges de gestion courantes	24 980.00€	Autre produits gestion courantes	27 700.00€
Charges financières	2 965.78€	Produits exceptionnels	250.00€
Charges exceptionnelles	2 500.00€		
Total des dépenses	296 580.82€	Total des recettes	296 580.82€

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution reporté	118 536.44€	Virement section fonctionnement	45 000.00€
Dépenses imprévues	0€	Opération d'ordre	2 161.70€
Opération d'ordre	9 696.09€	Dotations	93 277.72€
Emprunts	38 791.52€	Subventions	11 446.13€
Immobilisations incorporelles	5 000.00€	Emprunt	110 000.00€
Immobilisations corporelles	99 557.59€		
Total des dépenses	271 581.64€	Total des recettes	271 581.64€

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité 6 POUR le budget primitif de 2020 pour le budget eau de la commune.

Fin de la séance à 21h15

Le Maire
Denise NURY